



Bien vieillir vivre ensemble

DOSSIER DE CANDIDATURE

I- Le dossier de candidature

Il est composé de 2 documents :

1. D'une **demande de labellisation "Bien vieillir - Vivre ensemble"** pour la commune (ou la communauté de communes) avec une lettre d'engagement signée par le maire (ou le président de la communauté de communes) à respecter le cahier des charges (Cf. Annexe 1).
2. Du **rapport sur l'état des lieux avant la labellisation** (au temps T0) (Cf. Annexe 2).

II- Où déposer le dossier ?

Le maire pour une municipalité ou le président pour une communauté de communes doit adresser le dossier de candidature pour le label "Bien-vieillir - Vivre ensemble" par voie postale à :

Monsieur le Directeur Général de l'action sociale - 14, avenue Duquesne - 75350 Paris 07 SP

Un accusé de réception vous sera adressé.

III- Le comité de sélection et de suivi du label

Il est composé :

- des représentants des trois directions ministérielles concernées par le pilotage du plan national bien vieillir :
 - la **Direction générale de la santé** (DGS),
 - la **Direction générale de l'action sociale** (DGAS),
 - la **Direction des sports** (DS),
- du président du comité de suivi du **plan national bien vieillir 2007-2009**.
- du président ou du représentant de l'association "**Vieillir en France**".

Le comité de sélection et de suivi du label se réunira au minimum une fois par an et autant que de besoin pour examiner les dossiers de candidature et les rapports d'activité annuels des villes labellisées. Il statuera sur pièces.

En cas d'avis favorable, le label est attribué officiellement sous la forme d'un document portant conjointement la signature des ministres concernés, du président de l'association des maires de France et du président de l'association "Vieillir en France".

Le comité de sélection et de suivi du label se réserve la possibilité de suspendre ou de retirer le label si la démarche d'engagement n'est plus respectée.

Au terme des 5 ans, le maire (ou le président de la communauté de communes) peut renouveler la demande de labellisation, et il s'engagera dans ce cas à présenter chaque année les actions réalisées au comité de sélection et de suivi.

Le comité de sélection et de suivi a vocation à animer le réseau des villes françaises labellisées.



ANNEXE 1 Demande de labellisation **Bien vieillir - Vivre ensemble**

Je soussigné M. Mme _____
 Maire de _____
 Président(e) de la communauté de communes de _____

fait acte de candidature pour le label **Bien vieillir-Vivre ensemble**.

Je m'engage pour la commune, la communauté de communes, à respecter le cahier des charges du label **Bien vieillir-Vivre ensemble**.

Je communique le nom de l' élu référent :

Nom, Prénom _____

Tél. Courriel _____

et du chargé de mission sur ce dossier

Nom, Prénom _____

Tél. Courriel _____

ANNEXE 2 Rapport sur l'état des lieux à T0

Ce rapport doit comporter les éléments suivants :

1. Fiche d'identité de la collectivité :

- Nom de la collectivité (Statut - Adresse - Nombre d'habitants)
- Nom du maire (ou du Président de la communauté de communes)
- Nom de l' élu référent **Bien vieillir - vivre ensemble** et ses coordonnées (Téléphone-courriel)
- Nom du chef de projet et ses coordonnées (téléphone-courriel)

2. Profil de la communauté :

Il est important de relever les caractéristiques géographiques, démographiques, sociales et économiques de la ville. De tels renseignements fournissent le contexte qui permet de comprendre les problèmes et défis qui se posent dans le milieu quant aux besoins des personnes âgées : on pourra alors en retirer certaines des généralisations applicables aux autres communautés semblables du pays. Ces éléments peuvent pour la plupart être extraits d'enquêtes ou de données administratives.

Ce sont entre autres :

- **Caractéristiques géographiques** : situation sur le territoire français et en rapport avec les éléments géographiques (reliefs, cours d'eau, lacs, mers, grands axes de transport...).
- **Caractéristiques topographiques** : emplacement, dimensions et topographie de la ville et des quartiers.
- **Caractéristiques démographiques générales** : nombre d'habitants dans la ville, de résidents par quartier, densité de population dans la ville et les différents quartiers ou arrondissements.
- **Caractéristiques démographiques spécifiques aux plus de 65 ans** : nombre et proportion de personnes âgées dans la ville et dans les différents quartiers ou arrondissements, en distinguant les deux groupes 60-74 ans et plus de 75 ans.
- **Type d'habitation et mode d'occupation prédominant** (locatif, propriété...) dans chaque quartier type ou arrondissement.
- **Caractéristiques sociales et économiques** de la ville et des différents quartiers et zones urbaines.
- **Répartition et proximité des services publics, commerces et transports en commun** dans les quartiers ou arrondissements.

3. Projets, actions et infrastructures déjà en place :

Dans cette partie seront décrits les **projets, actions** et **infrastructures** déjà mis en place avant le début du projet au sein de la ville et de ses quartiers ou arrondissements, et **ayant pour objectif de favoriser le vieillissement actif**.

Ces éléments permettront de connaître le niveau de prise en charge des thématiques en lien avec le vieillissement avant le début du programme, afin de mieux comprendre les éléments qui seront inscrits dans le plan d'action à l'issue de la phase d'audit urbain, et pouvoir apprécier les avancées effectuées dans ce domaine à l'issue de la mise en œuvre de ce plan d'action.